

DEVENIR

Masseur-kinésithérapeute



Conditions d'admission

Admission post-bac

- Les inscriptions dans notre Institut de formation en masso-kinésithérapie - IFMK- se font à partir d'une première année universitaire validée en P.A.G.G., @%STAPS ou @5G (Article 1 de l'arrêté du 1 + jUbJ JYf 20&\$).

Mode d'inscription : sur la plateforme PARCOURSUP dans un UFR ayant conventionné avec l'IFMK de l'AP-HP.

En fonction du classement aux examens de fin de première année de PASS, de L1 STAPS, ou de L.A.S, l'étudiant est affecté à l'IFMK (convention de sélection avec les UFR d'origine).

En 2023, 46 étudiants issus des différentes universités :

- ◆ UFR Médecine Université de Paris
- ◆ UFR STAPS Université de Paris
- ◆ UFR Médecine Sorbonne Université
- ◆ UFR Médecine Paris Est Créteil
- ◆ UFR STAPS Paris Est Créteil

Pourront être admis en première année de formation à l'IFMK de l'AP-HP (2^{ème} année du cursus).

Modalités particulières de scolarité

- Les titulaires de certains diplômes (paramédicaux, médicaux et universitaires), peuvent être admis en formation après étude de leur dossier et passage devant un jury de sélection (Article 25 de l'arrêté du 2 septembre 2015).
- Les titulaires d'un diplôme de masseur-kinésithérapeute étranger (hors Union européenne) peuvent être admis en formation après avoir passé une épreuve écrite d'admissibilité et une épreuve d'admission comprenant un oral et une mise en situation pratique (Article 27 de l'arrêté du 2 septembre 2015).
- Inscription sur le site des concours de l'AP-HP : <https://concours.aphp.fr>



Exercice professionnel

L'exercice de la kinésithérapie associe des qualités techniques et relationnelles à une réflexion éthique.

Elle contribue à la rééducation, la réadaptation et la réinsertion des personnes malades, accidentées ou confrontées à une situation de handicap.

Elle participe à des actions de prévention et de promotion de la santé à tous les âges de la vie.

Formation

Déroulement des études

Études en quatre ans (à l'IFMK), réparties en 2 cycles de deux ans chacun (après validation de la 1^{ère} année dans le parcours PASS, L.AS ou modalités particulières).

Formation en alternance délivrée dans le cadre d'une convention tripartite le Conseil régional d'Île-de-France, l'IFMK et Sorbonne Université.

Elle comprend des enseignements théoriques et pratiques à l'IFMK et des stages cliniques en établissements de santé ou médico-sociaux publics et privés ainsi que des stages dans le secteur libéral.

Les 8 semestres de formation permettent aux étudiants d'obtenir le Diplôme d'État de masseur-kinésithérapeute tout en validant 240 ECTS auxquels viennent s'ajouter les 60 ECTS de l'année de sélection.

Le Grade de Master est délivré simultanément à l'obtention du DE.

Une formation inscrite au RNCP

La formation prépare au diplôme d'État de masseur-kinésithérapeute, certification professionnelle de niveau 7 délivrée par le Ministère de la santé et de la prévention. Consultez la fiche RNCP : <https://www.francecompetences.fr/recherche/rncp/28353/>

Coût de la formation

Tarif universitaire de l'année à la charge de l'étudiant : 170 € de droits d'inscription + 100 € de contribution à la vie étudiante et de campus (CVEC) pour la rentrée 2023.

Financement régional pour les étudiants jusqu'à 25 ans.

Au-delà de 26 ans, l'étudiant doit s'acquitter d'un paiement intégral du coût des études, soit 6700 € annuels, sauf à pouvoir bénéficier d'une prise en charge par la région sous certaines conditions.

Consultez le coût de la formation, ainsi que les modalités de prise en charge des études par la Région ou autre organisme : <https://cfdc.aphp.fr/le-financement-des-etudes/>

Formalités obligatoires

- ◆ Assurance responsabilité civile et individuelle, et accidents de scolarité
- ◆ Vaccinations à jour conformément aux textes en vigueur pour les professionnels de santé

Carrière

Elle permet, au sein du système de santé, un parcours professionnel en structure de soins : hôpital, centre de rééducation, maison de santé, centre médico-pédagogique, ou en libéral.

Évolution professionnelle possible dans la fonction publique hospitalière :

- ◆ Masseur-kinésithérapeute
- ◆ Cadre de santé paramédical
- ◆ Cadre supérieur de santé
- ◆ Directeur de soins...

Formation continue

- ◆ Plan de formation de l'AP-HP
- ◆ Plan de formation des professionnels de rééducation



INSTITUT DE FORMATION EN MASSO-KINÉSITHÉRAPIE DE L'AP-HP

Site Broussais, bâtiment Ady Steg,
8 rue Maria Helena Vieira da Silva, 75014 Paris
01 40 27 43 95
secretariat.ifmk@dfc.aphp.fr

Sites internet : <http://cfdc.aphp.fr/ifmk>

<https://www.aphp.fr/formation>

Pour en savoir plus :
conours.aphp.fr

Se rendre à l'institut :

Métro : Porte de Vanves (ligne 13)
Tramway T3a (arrêt Didot)
Bus : 58, 95